

# L'agression à caractère sexuel...

— TRAÇONS — LES — LIMITES.CA —

## Sais-tu ce que c'est?

**Une agression à caractère sexuel est un acte de violence, de domination et de contrôle. Ce n'est pas l'expression d'un désir sexuel.**

## **C'EST UN ACTE CRIMINEL**

- Le *Code criminel* du Canada sanctionne toute activité sexuelle faite sans le consentement de la personne.
- Une activité sexuelle est consentie quand elle est acceptée de plein gré : il ne faut pas qu'il y ait usage de la force, de menace, de manipulation ou d'abus de pouvoir ou d'autorité et la personne doit être consciente et non intoxiquée.
- Chaque personne a le droit de refuser une activité sexuelle et peut décider à tout moment d'y mettre fin.
- Seul l'agresseur est responsable de l'agression. Une victime n'est jamais responsable et ne doit pas être blâmée pour ce qui lui est arrivé, peu importe son comportement, son habillement, etc.

## **C'EST UN PROBLÈME SOCIAL**

- Au Canada, une femme sur trois est victime d'agression à caractère sexuel. Dans la grande majorité des cas, la victime connaît l'agresseur.
- Les victimes et les agresseurs appartiennent à tous les groupes d'âges, classes sociales, professions, religions, groupes ethniques, etc.

## **ÇA M'EST ARRIVÉ**

Souviens-toi que ce n'est pas de ta faute et que tu n'es pas seule. Tu peux en parler à une personne en qui tu as confiance ou appeler en Ontario la ligne Fem'aide au 1 877 336-2433, ATS : 1 866 860-7082.

**La violence à caractère sexuel concerne tout le monde. Mettons-y fin en brisant le silence. Plus d'information sur [tracons-les-limites.ca](http://tracons-les-limites.ca)**

